

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'AIN**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement des particuliers de l'Ain est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Les dépôts sont en hausse de 10,1% en comparaison avec l'année 2020. L'année 2020 était néanmoins une année particulière compte tenu de la période de confinement. Ainsi, la baisse des dépôts de dossiers de surendettement installée depuis plusieurs années se poursuit en 2021 par rapport à 2019 avec un recul de -6,8% des dépôts de dossiers sur un an, soit 1133 dépôts. Cette baisse des dépôts est néanmoins beaucoup moins marquée qu'au niveau régional (-16,5%) ou métropolitain (-15,5%).

Les redépôts sont stables (43,9% des dépôts contre 44,1% en 2020). Les redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances sont en légère baisse (12,9% contre 15,1% en 2020).

Recevabilité et orientation

Les décisions de recevabilité sont stables et celles d'irrecevabilité baissent de -5,9%.

La structure des décisions d'orientation reste stable en comparaison à 2020. Près de la moitié (47%) des dossiers comportent une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier. Les dossiers sont majoritairement orientés vers un réaménagement des dettes (55,8%), très légèrement moins qu'au niveau métropolitain (56,8%) et supérieur au niveau régional (53,5%). Les orientations vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire sont stables à 44%. Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire sont de 0,2% cette année, en cohérence avec la baisse au niveau régional (0,6% des décisions) et métropolitain (0,3%), ces solutions n'offrant guère de perspectives aux débiteurs compte tenu de leur complexité de mise en œuvre.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Les plans conventionnels de redressement définitifs diminuent légèrement pour s'établir à 6,5% des traitements (7,3% en 2020) tandis que les dossiers recevables présentant une résidence principale augmentent (9,3% contre 6,7 % en 2020).

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement augmentent de 2,6 points pour s'établir à 44,3% des traitements.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire diminuent légèrement pour s'établir à 41,3% des sorties (42,2 % en 2020), en dépit de la progression des dossiers avec capacité de remboursement négative et sans patrimoine (47% contre 43,4% en 2020).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proposition de solutions pérennes visant à régler durablement la situation financière des déposants est constamment recherchée. Celles-ci représentent 82,2% des solutions proposées (82,6% en 2020), et supérieures à la moyenne régionale (80,1%) et métropolitaine (76,3%).

Les mesures provisoires ne sont en général proposées que dans des situations où un délai pour vendre un bien immobilier dans de bonnes conditions de marché serait favorable tant pour les déposants que les créanciers. Ce qui se traduit notamment par des mesures imposées d'attente sans effacement à 6,2% des traitements, en légère hausse par rapport à 2020 (4,4% des traitements).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Échanges sur l'activité, les évolutions législatives et les pratiques de la commission.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	Les informations sur les dossiers avec dettes locatives sont automatiquement transmises à la CCAPEX.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	11 réunions 95 travailleurs sociaux	Présentation et échanges autour de l'inclusion bancaire : procédure de surendettement, limitation des frais bancaires, droit au compte, fichiers et micro-crédit.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Néant	Il n'existe pas dans le département de l'Ain d'UDCCAS
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Néant	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	Néant	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Néant	

Relations avec les Tribunaux :

Une réunion avec les juges et les greffiers a eu lieu le 5 novembre 2021.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La procédure ne répond pas au besoin des entrepreneurs individuels (auto-entrepreneurs) dont la situation est pourtant très proche de celle des particuliers. Il convient de s'interroger sur la pertinence de l'irrecevabilité sur ce seul motif alors même que certaines catégories de professionnels sont éligibles (notamment les dirigeants en SASU).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

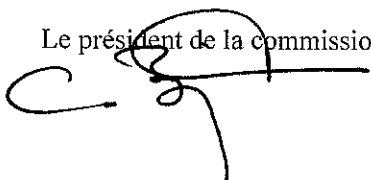
- La procédure ne répond pas aux besoins des personnes les plus précaires. Structurellement en état de pauvreté, la faiblesse de leurs ressources ne leur permet pas d'honorer les charges normales de vie courante, entraînant des redépôts de dossiers de surendettement pour des effacements de charges.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

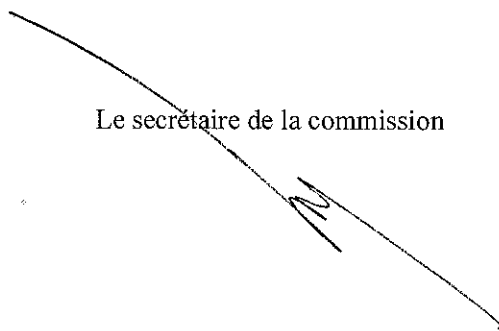
- Pas de difficultés particulières à signaler.

Date : 17 mars 2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 216	1 029	1 133	10,1%	-6,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,8%	44,1%	43,9%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	16,2%	15,1%	12,9%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 158	1 012	1 016	0,4%	-12,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,0%	6,7%	9,3%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	57	34	32	-5,9%	-43,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	22,8%	23,5%	28,1%		
Dossiers orientés par la commission	1 174	1 015	1 022	0,7%	-12,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,8%	43,4%	47,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,3%	44,0%	44,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,0%	0,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,3%	56,0%	55,8%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 345	1 077	1 193	10,8%	-11,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,1%	5,5%	5,1%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,2%	3,2%	2,7%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,3%	42,2%	41,3%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,1%	0,2%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,2%	7,3%	6,5%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,5%	3,0%	2,7%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,7%	4,4%	3,8%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	42,9%	41,7%	44,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	36,7%	37,3%	38,1%		

<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,7%	19,8%	18,3%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	6,2%	4,4%	6,2%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,7%	82,6%	82,2%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	16	4	4		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	8	4		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	AIN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	2,7%	4,5%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41,3%	43,1%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,5%	6,7%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,3%	39,7%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	82,2%	80,1%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	31 177	839	3 467	70,5%	82,3%	11 881	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>15 356</i>	<i>122</i>	<i>195</i>	<i>34,7%</i>	<i>12,0%</i>	<i>108 619</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>15 048</i>	<i>732</i>	<i>2 681</i>	<i>34,0%</i>	<i>71,8%</i>	<i>11 974</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>774</i>	<i>483</i>	<i>591</i>	<i>1,7%</i>	<i>47,4%</i>	<i>801</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	7 394	843	3 553	16,7%	82,6%	4 293	3,0
Autres dettes	5 676	603	1 331	12,8%	59,1%	2 006	2,0
Endettement global	44 247	1 020	8 351	100,0%	100,0%	17 565	7,0

AURA

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	340 841	9 617	40 936	68,2%	81,2%	12 996	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>160 375</i>	<i>1 374</i>	<i>2 236</i>	<i>32,1%</i>	<i>11,6%</i>	<i>94 215</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>171 641</i>	<i>8 467</i>	<i>32 108</i>	<i>34,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>11 838</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>8 825</i>	<i>5 333</i>	<i>6 592</i>	<i>1,8%</i>	<i>45,0%</i>	<i>804</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	71 131	9 370	35 306	14,2%	79,1%	3 982	3,0
Autres dettes	88 053	6 761	15 109	17,6%	57,1%	2 063	2,0
Endettement global	500 025	11 848	91 351	100,0%	100,0%	17 733	7,0

FRANCE METROPOLITAINE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0